

LOGIC INSTRUMENT  
SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE : DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE SIX  
CENT HUIT Euros ET CINQUANTE Centimes

SIÈGE SOCIAL : 43, AVENUE DE L'EUROPE  
95330 DOMONT

SIREN N° : 341 762 573 R.C.S. PONTOISE  
(87 B 01203)

---

**RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ  
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 8 JUIN 2015**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte, d'une part, de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, de son évolution prévisible, des événements importants survenus depuis la clôture dudit exercice, des activités de recherche et de développement et pour soumettre, d'autre part, à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que l'affectation du résultat dégagé.

## **L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

### **I - LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ :**

Votre conseil d'administration est constitué de sept membres :

- Monsieur Jacques GEBRAN, Président Directeur Général,
- Monsieur Loïc POIRIER, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Michel BAILLY,
- Monsieur Michel ANDREETTI,
- Monsieur Jean-Michel SEIGNOUR,
- La société ARCHOS SA, représentée par Monsieur Guillaume BURKEL,
- La société ARNOVA TECHNOLOGY HONG KONG Ltd, représentée par Monsieur Raul MALLART.

Nous vous rappelons que le mandat de Monsieur Michel ANDREETTI viendra à expiration au jour de la réunion de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015, que les mandats de Monsieur Michel BAILLY et de Monsieur Jacques GEBRAN viendront à expiration au jour de la réunion de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017 et que les mandats de Monsieur Loïc POIRIER, Monsieur Jean-Michel SEIGNOUR, la société ARCHOS SA, et la société ARNOVA TECHNOLOGY HONG KONG Ltd viendront à expiration au jour de la réunion de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

En outre, nous vous précisons qu'aux termes de l'assemblée générale mixte du 27 juin 2011, la société OTC Asset Management, représentée par Monsieur Henri GAGNAIRE, a été renouvelée dans ses fonctions de censeur pour une période de six années, laquelle prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Nous vous rappelons également que le conseil d'administration du 15 décembre 2014 a décidé de mettre fin à la dissociation des fonctions de président et de directeur général et a nommé Monsieur Jacques GEBRAN, en qualité de Président directeur général investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société tels que définis aux articles 19.2.2 et 19.2.3 des présents statuts, sous réserve des pouvoirs conférés au conseil.

Nous vous rappelons enfin que le conseil d'administration du 20 février 2014 a nommé Monsieur Loïc POIRIER, en qualité de directeur général délégué.

## II - L'ACTIVITÉ ET LE RÉSULTAT DE NOTRE EXERCICE :

Nous avons réalisé au cours de l'exercice 2014 un chiffre d'affaires de 5 651 283,-.

Compte tenu de la production stockée pour – 17 283,-, de la production immobilisée pour 399 774,-, des subventions d'exploitation pour 3 723,-, des reprises sur amortissements et provisions pour 104 625,- et des autres produits pour 318,-, le total des produits d'exploitation s'est élevé à 6 142 440,-.

Les charges d'exploitation, comprenant les dotations aux amortissements sur immobilisations pour 437 464,- et aux provisions sur actif circulant pour 22 458,- et aux provisions pour risques et charges pour 4 799, se sont élevées à : 7 795 563,-.

Le résultat d'exploitation représente une perte de 1 653 123,-.

Le résultat financier représente un produit de 37 747,-.

Le résultat courant avant impôt se solde par une perte de 1 615 376,-.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 40 996,-.

Ainsi, l'exercice 2014 se solde par une perte de 1 574 380,-.

Les dépenses de recherche et de développement se sont élevées à 399 774,- euros.

## III - FILIALES ET PARTICIPATIONS :

### Société LOGIC INSTRUMENT (Deutschland) GmbH

Nous vous informons que notre société détient une participation de 100 % dans le capital social qui s'élève à 25 000 euros.

Nous vous informons que le chiffre d'affaires réalisé par notre filiale au cours de son exercice social clôturé au 31 décembre 2014 représente 2 248 169,- Euros et que son résultat se solde par une perte de 205 206,- Euros.

#### Société LOGIC INSTRUMENT, USA, INC.

Nous vous rappelons que notre société détient une participation de 100 % dans le capital de cette filiale.

Nous vous informons que le chiffre d'affaires réalisé par notre filiale au cours de son exercice social clôturé au 31 décembre 2014 représente 87 546,- \$ et que son résultat se solde par une perte de 201 996,- \$.

#### Société LOGIC MILDEF SYSTEMS Ltd

Nous vous rappelons que notre société détient une participation de 49 % dans le capital de cette société.

Nous vous informons que cette filiale ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

### IV - INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE :

#### **Eléments significatifs 2014**

1. Le chiffre d'affaires 2014 s'établit à 5,7 millions d'euros contre 7,2 millions d'euros en 2013, en retrait de 21%. Cette réduction est liée notamment aux réductions budgétaires des grands clients sur les marchés de la défense en Europe (France et Allemagne) et aux USA. L'activité en Europe a en revanche été assez soutenue sur le secteur privé (transport et services). Des retards subis en fin d'année auprès de fournisseurs stratégiques n'ont pas permis de générer les revenus escomptés sur l'exercice.
2. La marge commerciale régresse à 27,05% vs 29,34% au 31 décembre 2013. Cette baisse est pour partie justifiée par l'effet négatif de la parité euro/dollar doublé d'un cycle d'approvisionnement en accroissement de parfois plusieurs semaines.
3. Le résultat courant ressort en perte de 1,62 millions d'euros.
4. Le résultat net ressort ainsi à -1,57 millions d'euros.
5. La trésorerie nette (Disponibilités moins découverts bancaires) s'établit à 1,72 millions d'euros au 31/12/2014.
6. Le Conseil d'administration du 15 décembre 2014 a décidé de confier la Présidence du Conseil à Jacques Gebran, réunissant ainsi les fonctions de Président et de Directeur Général. Michel Bailly conserve son mandat d'administrateur de la société et ne perçoit plus de rémunération depuis le 15 décembre 2014.

7. Concernant le litige Lauterbach, la décision de la cour de cassation est attendue courant 2015. Logic Instrument considère qu'il n'y a pas d'éléments justifiant de provision.

## **Perspectives 2015**

1. LOGIC INSTRUMENT est l'un des seuls groupes européens capable de proposer des solutions de personnalisation complètes sur le segment de la mobilité pour utilisation en milieu extrême ou hostile (dit « durci »). Le lancement en fin d'année 2014 du Fieldbook I1 - tablette Windows 10 pouces, IP65 et conforme aux normes Mil-Std avec processeur Core I5 - a été bien accueilli par le marché professionnel. De nombreux tests sont en cours chez des prospects et les perspectives de ventes sont bonnes.

Le Fieldbook E1 - tablette IP65 de 10 pouces en version Android - a séduit de nombreux clients en 2014 et devrait encore progresser en 2015.

2. Logic Instrument continuera ses efforts d'innovation par le développement et la mise sur le marché de nouveaux produits durcis et semi-durcis en 2015.

3. Le développement des activités autour des solutions personnalisées, réalisées en 2014, se poursuit avec des projets récurrents réalisés en janvier 2015 et commandes complémentaires en cours de négociation et d'autres qui sont en phase d'analyse avec notamment des acteurs majeurs des services de @-restauration ou des transports.

4. 2015 verra aussi le développement du CA en Amérique Latine (LATAM). Des négociations avec un acteur majeur sur le marché LATAM sont en cours de finalisation. Ce partenariat donnera à Logic Instrument un accès direct à des dizaines de revendeurs spécialisés sur ce grand marché.

5. Par ailleurs, un certain nombre de décisions ont été prises en fin d'exercice 2014 avec une mise en œuvre effective pour l'année 2015 permettant de réduire certaines charges opérationnelles en plus des économies de salaires et de rémunération de certains mandataires sociaux. Ces économies, combinées au développement de l'activité avec la promotion des nouveaux produits et des solutions personnalisées, pourraient constituer la base d'un retour à la rentabilité sur l'exercice 2015.

## **V - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS :**

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1, alinéa 1, du Code de commerce, issu de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et de l'article D 441-4 issu du décret du 30 décembre 2008, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent publier dans le rapport de gestion la décomposition par date d'échéance du solde de leurs dettes fournisseurs à la date de clôture de leurs deux derniers exercices sociaux.

Nous vous communiquons, dans le tableau ci-après, les informations requises pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, savoir :

Exercice 2013	De 1 à 30 jours avant échéance €	De 31 à 60 jours avant échéance €	De 61 à 90 jours avant échéance €	Au-delà de 91 jours avant échéance €	Non Echues €	Total €
Total de la dette fournisseur	932 510	370 092	9 989	0	743 259	2 055 850

Exercice 2014	De 1 à 30 jours avant échéance €	De 31 à 60 jours avant échéance €	De 61 à 90 jours avant échéance €	Au-delà de 91 jours avant échéance €	Non Echues €	Total €
Total de la dette fournisseur	323 510	95 003	7 445		805 162	1 231 121

## VI - INFORMATIONS SUR L'EVOLUTION DU TITRE COTÉ EN BOURSE

Au cours de l'exercice 2014, le titre est en baisse d'environ 15 %. Sur la période, les volumes moyens de titres échangés ont été de 7 171 titres par jour au prix moyen sur l'année 2014 de 1,63 euros.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

### VII - LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ :

Votre commissaire aux comptes a été convoqué à la réunion du conseil d'administration qui a arrêté les comptes annuels. Il a porté à notre connaissance les contrôles et vérifications auxquels il a procédé et nous a fait part de ses conclusions.

Vous trouverez dans son rapport général ses observations et conclusions sur la présentation des comptes qui vous sont soumis et dans son rapport spécial toutes informations sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Les comptes annuels qui vous sont présentés (bilan, compte de résultat et annexe) vous donneront une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de notre société à la clôture de l'exercice ainsi que du résultat dudit exercice.

Ces comptes ont été établis conformément aux dispositions du titre deuxième du livre premier du Code de Commerce, ainsi que vous le confirmera votre commissaire aux comptes.

## **RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

### **VIII - APPROBATION DES COMPTES :**

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et qui présentent la synthèse des opérations de l'exercice ainsi que la situation de la société au 31 décembre 2014 et d'approuver les dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts s'élevant à 15 297,- euros.

Vous aurez également à vous prononcer sur les conventions réglementées telles qu'elles sont relatées dans le rapport spécial qui vous est présenté par votre commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

### **IX - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT :**

Nous vous proposons d'affecter de la manière suivante,  
la perte de l'exercice s'élevant à :

€ 1 574 379,95  
=====

Elle serait affectée en totalité au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aux termes de conventions en date du 30 mars 2002, Monsieur BAILLY, Monsieur GEBRAN et Monsieur ANDREETTI ont abandonné la totalité des créances qu'ils détenaient sur la société LOGIC INSTRUMENT, sous réserve de retour à meilleure fortune de cette dernière.

Les conditions du retour à meilleure fortune n'étant pas réunies au cours de l'exercice 2014 aucun remboursement ne sera effectué.

Enfin, vous aurez à prendre acte de ce qu'il n'a pas été alloué de dividendes au cours des trois précédents exercices.

Votre conseil renonce à l'allocation de jetons de présence pour l'exercice en cours.

### **X - INFORMATIONS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous précisons que les actions au nominatif sont ainsi réparties au 31 mars 2015 :

- Monsieur Michel BAILLY : 336 483 actions au nominatif, soit 7,45 % du capital (dont 2 902 actions avec droit de vote double)
- Monsieur Jacques GEBRAN : 307 180 actions au nominatif, soit 6,8 % du capital (dont 1 460 actions avec droit de vote double)
- La société ARCHOS : 2 199 999 actions au nominatif, soit 48,70 % du capital.

Enfin, nous vous précisons que les salariés actionnaires détiennent moins de 3 % du capital social.

## XI - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux ainsi que la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

## XII - INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au conseil d'administration et leur utilisation.

## XIII - AUTRES PROPOSITIONS

Nous vous demanderons de bien vouloir consentir quitus de leur gestion à vos administrateurs pour cet exercice et au commissaire aux comptes décharge de l'exécution de sa mission.

Nous vous remercions de votre présence à cette assemblée et nous vous prions d'adopter les différentes résolutions qui vont vous être soumises et dont le texte est déposé au siège social en annexe au présent rapport.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## ANNEXE I

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

#### Monsieur Jacques GEBRAN, Président Directeur Général

- Gérant de la S.C.I. TOURELLE 95 dont le siège social se trouve à MONTMORENCY (95160), rue Jean Moulin, n°16, immatriculée le 17 novembre 1995 au R.C.S. de PONTOISE sous le n° D 402 883 870.
- Gérant de la société LOGIC INSTRUMENT (Deutschland) GmbH.
- Président de la société LOGIC INSTRUMENT, USA, INC.
- Gérant de la SCI EUROPE 2007, société civile immobilière au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 1 rue des Charpentiers à DOMONT (95330), immatriculée au R.C.S. de PONTOISE, sous le n° 500 532 569.

#### Monsieur Loïc POIRIER (Administrateur depuis le 24 janvier 2014 et Directeur Général Délégué depuis le 20 février 2014)

- Directeur Général de la société ARCHOS S.A., société anonyme, au capital de 13 401 587,- Euros, dont le siège social est situé 12, rue Ampère, ZI, 91430 Igny, identifiée sous le numéro unique 343 902 821 RCS Evry,

- Président de Archos UK,
- Chief Executive Officer de Archos Inc,
- Chief Executive Officer de Archos Technology Shenzen,
- Chief Executive Officer de Arnova Technology Hong Kong,
- Geschäftsführer de Archos GmbH,
- Chief Executive Officer de Applib (Hong Kong),
- Président de Archos Espana,
- Chairman de Archos Italia.



## **ANNEXE II**

### **RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE**

#### **VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

##### Monsieur Michel BAILLY, Président du Conseil d'Administration

Monsieur Michel BAILLY a perçu une rémunération totale brute de 133 041,- Euros au cours de l'exercice 2014 et il lui a été consenti un avantage en nature représentant un montant de 8 424,- Euros pour son véhicule.

##### Monsieur Jacques GEBRAN, Directeur Général

Monsieur Jacques GEBRAN a perçu une rémunération totale brute de 204 455,- Euros au cours de l'exercice 2014 et il lui a été consenti un avantage en nature représentant un montant total de 3 392 Euros pour son Assurance Vie.

##### Monsieur Loïc POIRIER, Directeur Général Délégué

Monsieur Loïc POIRIER a perçu une rémunération totale brute de 55 000,- Euros au cours de l'exercice 2014.